

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

25-04-2014

Dossier complet le

25/04/2014

N° d'enregistrement

F022-14 P00081

1. Intitulé du projet

Implantation d'un magasin Leroy Merlin dans le Parc d'Activités Economiques du Haut-Villé
sur la commune de Beauvais

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Thomas BOURET-NOUHIN, représenté par Mme Nathalie TYCHON

RCS / SIRET

142122722400019

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°36	Travaux soumis à permis de construire créant une surface de plancher de 10 440 m ² environ.
40°	Création d'une aire de stationnement aérien de plus de 100 unités (450 environ)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet situé sur la commune de Beauvais, dans la ZAC dite du Parc d'Activités Economiques du Haut-Villé, consiste en la création sur un terrain de 5.4 hectares environ d'un magasin pour environ 10 440 m² de SDP et aménagements associés (cours de vente et logistiques, voiries, parking, aménagements paysagers)

4.2 Objectifs du projet

Le terrain d'assiette du projet prend place au sein de la ZAC du Parc d'Activités Economiques du Haut Villé qui s'est développé au sud de l'aéroport et du futur Eco Parc de Beauvais-Tillé, à l'ouest de l'autoroute A16, à l'est du boulevard périphérique et au sud de la RD 938. Il prend place sur une parcelle du PLU (zone UEaC) de Beauvais libre et viabilisé située dans le périmètre de la ZAC du Parc d'Activités Economiques du Haut Villé.

Inscrit dans le cadre d'une réflexion urbaine et paysagère, il est proposé la création d'une enseigne commerciale pour environ 10 440 m² de SDP, en proposant une architecture sobre et contemporaine, la mise en oeuvre de solutions végétales, l'intégration totale des zones logistiques masquées de la vue, valorisant ainsi le site.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement du territoire, le niveau d'exigence de ce projet portera sur plusieurs thématiques :

Une gestion économe de l'énergie, une sobriété et une efficacité énergétique. La construction du nouveau magasin suivra une démarche HQE.

Des espaces permettant d'optimiser les conditions d'accueil de nos clients

Une optimisation des flux logistiques

Rationalisation des espaces consacrés à l'accueil des poids lourds, à l'approvisionnement et au stockage des produits.

Une meilleure prise en charge des déchets générés par l'activité du magasin : création d'un espace dédié qui permettra d'optimiser la récupération et le tri sélectif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une seule phase et comprendra la réalisation des aménagements suivants :

- la création d'un bâtiment commercial pour environ 10 440 m² de SDP ;
- la création d'un parking de 456 unités environ ;
- la création d'ouvrage de rétention pour gérer les eaux de ruissellement ;
- des aménagements paysagers.

Les installations de chantiers seront localisées dans le périmètre de l'opération.

La desserte du chantier s'effectuera depuis la rue Jean Baptiste Godin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera ouvert environ 303 jours par an : du lundi au samedi de 9h à 20h.

L'accès clientèle au parking se fera depuis la rue Jean Baptiste Godin.

L'accès logistique s'effectuera également par la rue Jean Baptiste Godin.

Le trafic journalier d'un tel projet est estimé par jour en moyenne sur l'année à :

- 1678 véhicules particuliers,
- 16 camion semi-remorque,
- et 24 camions < à 19t.

Compte tenu de la nature peu perméable du sol (10-6m/s), les eaux pluviales du projet seront rejetée à débit limité au réseau du Parc d'Activité après tamponnement dans des ouvrages, enterrés ou à ciel ouvert.

Les eaux usées, quant à elle, seront rejetées dans le réseau d'eau usée existant. L'exutoire sera la station d'épuration de Beauvais.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial)

Permis de Construire

Dossier Loi sur l'Eau à confirmer (Les eaux pluviales et usées du projet seront rejetées dans les réseaux du Parc d'Activités du Haut-Villé dont le projet a fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : arrêté d'autorisation en date du 17 janvier 2000)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
assiette foncière de l'opération :	5.4 ha
surface totale de plancher créée :	10 440 m ²
Hauteur maxi :	12 m
nombre de place de parking :	456

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue Jean Baptiste Godin
60 000 Beauvais

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 26' 19" 33 Lat. 2 ° 07 ' 05 " 98

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le Parc d'Activité du Haut-Villé, opération d'une superficie d'environ 65 hectares porté par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et réalisé sous la forme d'une ZAC créée le 15 mars 1999. Ce parc est destiné à l'accueil d'activités industrielles, artisanales, d'entrepôts, de bureaux et de commerces.

En cours d'achèvement, ce parc accueille sur 65 ha près de 17 entreprises. Aujourd'hui, près de 17 ha restent à commercialiser.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain libre viabilisé situé dans le périmètre de la ZAC dite du Parc d'Activités Economiques du Haut Villé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCoT du Beauvaisis approuvé le 22/06/2012. Le rapport de présentation du SCoT identifie le périmètre du projet en "zone à urbaniser à moyen terme à vocation d'activités" et en "zone d'activités d'intérêt communautaire".

PLU de Beauvais approuvé le 21 décembre 2012

Terrain en zone UEa C correspondant à la ZAC du Haut-Villé et permettant l'activité commerciale

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Leroy Merlin est situé en zone D du Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport de Beauvais approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 29 juin 2006.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) a été prescrit en juin 2003 sur le bassin versant de la Lézarde. Au regard des documents graphiques provisoires du PPRI, le site Leroy Merlin n'est situé dans aucun zonage réglementaire.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain libre et viabilisé (ancienne parcelle agricole) Aucun site pollué BASOL, appelant une action des pouvoirs publics, ou BASIAS, n'est recensé sur et à proximité immédiate du projet. Le diagnostic pollution réalisé à la demande de la société LEROY MERLIN FRANCE ne fait état d'aucune trace de pollution.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé à proximité d'un captage AEP ou d'un périmètre de protection. Le captage AEP le plus proche est situé sur la commune de Tillé, dans la vallée de la Liovette en amont du projet par rapport au sens d'écoulement de la nappe.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 4.5 kilomètres du site à vol d'oiseau. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le plan des servitudes d'utilités publiques du PLU de Beauvais, le site ne se trouve pas dans un espace protégé au titre du Code du Patrimoine (monument historique, site inscrit ou classé, ZPPAUP).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau directement dans la nappe. Il sera raccordé au réseau public de distribution d'eau potable. L'arrosage des espaces verts sera assuré pour partie par les eaux pluviales. La consommation d'eau courante pour ce type de projet est estimée en moyenne à 1763 m ³ /an (hors entretien magasin et essais sprinklers).
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au stade actuel des études, le projet nécessite l'évacuation de 7 780 m ³ de terre végétale et 4 050 m ³ de limon. Le volume de limon à évacuer pourrait atteindre les 11 720 m ³ si ces derniers sont inaptes au traitement pour mise en remblais sous fond de forme de voirie/bâtiment.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'hypothèse où les limons décapés sont inaptes au traitement pour mise en remblais sous fond de forme de voirie/bâtiment, le projet nécessitera l'apport de 5 670 m ³ de remblais techniques.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'habitat propice à la biodiversité à ce jour.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les zones à enjeu écologique, compte tenu de leur éloignement. Pas de lien hydraulique ou naturel entre le site d'étude et les zones Natura 2000 les plus proches.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain aujourd'hui libre et viabilisé, au sein de la ZAC du Parc d'Activités Economiques du Haut-Villé en zone UEaC du PLU.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un PPRI a été prescrit dans la vallée du Thérain et approuvée le 13.10.2005. Le périmètre du projet ne se trouve pas dans les zones inondables. Le site du projet est classé en zone de sismicité 1 c'est à dire une zone de sismicité très faible. Les bases de données nationales relatives aux cavités souterraines et aux mouvements de terrain ne recensent pas de risques aux abords du site. Le risque d'aléa retrait-gonflement des argiles sur le site d'étude est faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	bruit induit par la circulation des employés et des clients Les RD 938 et 901 sont répertoriées au classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Par ailleurs, le projet prend place dans le PEB de l'aéroport de Beauvais Tillé
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage qui sera mis en place sera conforme à la législation concernant les niveaux d'éclairage
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses des bâtiments du Parc d'Activités du Haut-Villé et de l'éclairage public existant dans le secteur
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de pollution atmosphérique liée à la circulation automobile et au chauffage. Dans le cadre du projet, l'extension respectera la réglementation en vigueur (RT 2012).
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau usée : rejet au réseau d'assainissement existant, exutoire station d'épuration de Beauvais Eau pluviale : rejet à débit limité au réseau de la ZAC, après tamponnement dans des ouvrages de rétention et traitement préalable par débourbeur - séparateur d'hydrocarbures des eaux de chaussées, parkings et cours logistiques.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par l'opération sont d'une part ceux du chantier de réalisation qui feront l'objet de tris et de traitement vers les filières de recyclages appropriées et d'autre part les déchets liés à l'activité. Un tri sélectif très abouti des matériaux d'activités sera réalisé. Les matériaux (plastic dur, mou, bois, carton) seront envoyés dans des filières de recyclage.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ZAC de Beauvais-Tillé, ZAC d'intérêt communautaire, créée le 30 mars 2010.
D'une superficie de 123 hectares, son périmètre se situe à cheval sur les communes de Beauvais et de Tillé, au sud de l'aéroport international et en continuité du Parc du Haut-Villé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de faible superficie (5.4 ha de terrain en libre) s'inscrit sur un terrain viabilisé, au sein de la ZAC du Parc d'Activité du Haut-Villé. Ce dernier, destiné à l'accueil d'activités industrielles, artisanales, d'entrepôts, de bureaux et de commerces, accueille sur 65 hectares de superficie totale dont près de 17 hectares restent à commercialiser. Le milieu dans lequel il s'inscrit n'est pas particulièrement vulnérable. Les nuisances générées ne seront pas particulièrement importantes. Le projet aura un impact limité sur le trafic routier et utilisera les infrastructures du Parc d'activités du Haut-Villé, aucune entrée supplémentaire ne sera réalisée sur la RD 938.

Par ailleurs, le projet respectera les normes de la RT 2012 réduisant ainsi les impacts du projet sur l'environnement et notamment la consommation en énergie. L'ensemble des eaux pluviales sera géré sur site.

Les eaux pluviales de l'opération seront évacuées à débit limité au réseau existant après tamponnement et l'infiltration sera favorisée. Les ouvrages de gestion interne seront en partie de type alternatif (noues, fossé, plans d'eau,...) et permettront une épuration naturelle des eaux par décantation des matières en suspension après traitement préalable des eaux de voiries et cours.

Pour limiter les prélèvements en eau potable, des systèmes de récupération des eaux de pluies seront mis en place et permettront d'assurer notamment l'arrosage des espaces verts qui seront traités de manière différenciée.

Enfin, ce projet prend place au sein du Parc d'activité du Haut-Villé qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Compte-tenu de la nature du projet, des enjeux environnementaux modestes et des mesures prises par le projet pour imiter son impact sur l'environnement, nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature

L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE
 SA à conseil d'administration
 au capital de 95 319 014 €
 Rue Chanzy - Lezennes - 59712 LILLE Cedex 9
 Tél. : 03 28 80 80 41 - Fax : 03 28 80 80 49
 RCS Lille 421 227 224